APPEL À CANDIDATURE



Pour la mise à disposition du terrain de football du complexe sportif LUDWIG GUTTMANN



TABLE DES MATIÈRES

1.	Objet de la candidature	3
2.	Présentation du complexe sportif Ludwig Guttmann	4
3.	Moyens mis à disposition du lauréat	8
4.	Dossier de candidature	10
5.	Dépôt et instruction des candidatures	.14

1. OBJET DE LA CANDIDATURE

La Ville de Juvignac conduit une politique « Sport et santé » dynamique et inclusive, fondée sur le partage, la convivialité, l'intergénérationnel et l'accessibilité.

Dans ce cadre, la Ville recherche un partenaire qui partage les mêmes valeurs, en capacité de proposer une activité de football sur le nouveau terrain de foot du Complexe Ludwig GUTTMANN, à partir du mois de septembre 2024.

La mise à disposition s'effectuera dans le cadre d'une convention de partenariat et de mise à disposition pour une période d'un an qui fixera les obligations des deux parties. Elle sera reconductible chaque année après évaluation de la convention entre le partenaire et la Ville de Juvignac.

PROFIL DU CANDIDAT RECHERCHÉ: Le candidat est un Club de Football affilié à la Fédération Française de Football en capacité d'organiser son activité sur la commune de Juvignac pour un prévisionnel d'environ 300 licenciés au terme des 3 premières années de mise à disposition.

Le candidat recherché est un club qui défend en plus d'un projet sportif, un projet éducatif et social.

La Ville de Juvignac souhaite que le candidat soit dans une démarche pédagogique forte, notamment jusqu'au U15 dans une logique d'école de foot porteuse de valeurs éducatives impliquant le respect, le plaisir de jouer et le fair-play.

Le candidat est également engagé dans le développement du foot féminin et du handifoot.

Il présentera un projet qui place le respect et l'attitude positive des enfants ainsi que des parents comme un objectif nécessaire à atteindre pour que chacun puisse progresser et s'épanouir.

A ce titre le candidat s'engage à ne pas pratiquer de politique de sélection des enfants jusqu'aux U15, il organise ses équipes par niveaux et s'engage à accueillir au moins 50 % de Juvignacois.

Idéalement, le candidat est déjà détenteur d'un Label FFF Jeunes et/ou École Féminine de Football, ou engagé dans une démarche d'obtention d'un de ces 2 labels.

Enfin, le candidat sera également jugé sur son expérience et ses qualités en termes de gestion administrative et budgétaire, ainsi que sur la qualité de son encadrement.

OBLIGATION DU CANDIDAT: Le club qui se porte candidat accepte de proposer une section portant le nom de Juvignac et s'engage à créer un bureau ou un directoire local pour gérer cette section.

Si le candidat propose la création d'un nouveau club, le nom de cette nouvelle structure devra inclure le nom de Juvignac.

CANDIDATURE: Pour construire sa candidature, le club prend connaissance des éléments du présent dossier puis renseigne le dossier de candidature (partie 4). Le candidat peut également adresser des questions uniquement par courriel à <u>marchespublics@juvignac.fr</u>. Les réponses apportées seront transmises à tous les candidats.

DATE LIMITE DE CANDIDATURE : Toutes les candidatures doivent parvenir par courriel à l'adresse suivante : vieassociative@juvignac.fr avant le vendredi 5 Avril 2024 à minuit.

INSTRUCTION DES CANDIDATURES: à l'issue de la date du dépôt de candidature, la Ville recevra les 3 meilleurs candidats pour apprécier au mieux les projets de chacun et le cas échéant pourra demander des pièces complémentaires.

DESIGNATION DU LAUREAT: Courant mai 2024.

2. PRÉSENTATION DU COMPLEXE SPORTIF LUDWIG GUTTMANN

1. Origine du projet et présentation générale :

La Ville de Juvignac est située dans la première couronne périurbaine de la métropole de Montpellier, à laquelle elle est reliée par la ligne 3 du tramway.

La ville a connu une croissance urbaine très forte ces dernières décennies : en 1959, la commune comptait 89 habitants, aujourd'hui, elle en compte 12 783 !

Cette dynamique démographique se traduit également par le projet d'ouverture d'un collège par le Conseil Départemental de l'Hérault sur le territoire de la commune de Juvignac.

Dès octobre 2021, le Conseil Départemental s'est rapproché de la Ville afin de s'accorder sur les conditions d'installation et notamment sur le lieu d'implantation du collège identifié : le terrain de football municipal PENARANDA situé entre le quartier des Constellations et le quartier des Garrigues.

La Ville, très favorable à ce projet répondant à un intérêt général certain et apportant un niveau d'équipement supplémentaire aux habitants, a donc accepté de vendre son terrain au Département de l'Hérault et, dans la perspective de poursuivre sa politique de sport santé pour tous, a commencé à travailler sur un futur projet de terrain sportif.

C'est ainsi qu'est né le projet de complexe sportif sur le terrain derrière l'école Nelson Mandela, en plein cœur du quartier des Constellations.



4

Mise à disposition du terrain de football du complexe sportif LUDWIG GUTTMANN

Ce projet se décompose en trois zones :

- Une zone sportive comprenant un terrain de football de niveau T4, comprenant également 4 cages de foot à 8, trois anneaux d'athlétisme, un bâtiment au sein duquel se trouvent les vestiaires, la buvette, le clubhouse ainsi que des bureaux; le tout étant mutualisé. Le présent appel à candidature concerne l'exploitation de cette zone.
- Une zone de glisse urbaine comprenant un pumptrack, un pitch, un terrain de basket à trois, un espace de street workout ainsi que des jeux intergénérationnels, non genrés et inclusifs.
- Une zone de biodiversité retrouvée : le parvis de l'école. Il s'agit de désimperméabiliser et apporter de l'ombre grâce à la plantation d'arbres et à la création de micro-forêts, d'un verger partagé et d'un potager pédagogique.



Mise à disposition du terrain de football du complexe sportif LUDWIG GUTTMANN



2. Une ambition qui s'inscrit dans la dynamique métropolitaine

L'ambition de ce projet est d'offrir une pluralité d'usages sportifs et de s'inscrire dans la dynamique d'aménagement des équipements sportifs de la métropole sur l'arc nord-nord-ouest entre Castelnau-le-Lez et Juvignac.

Sa localisation en grande proximité du quartier Mosson de Montpellier, son accessibilité par voie piétonne, cyclable ou par le tramway offrira la possibilité à des habitants extérieurs à la commune de profiter de l'offre associative de la Ville de Juvignac, mais également de profiter de créneaux ouverts au public, notamment pour l'usage de la piste d'athlétisme.

Enfin, l'aire de glisse urbaine, de street workout, les jeux et les terrains ludiques (pitch et basket à 3) resteront en accès libre.

L'ambition du projet est également de s'inscrire dans la continuité du projet MedVallée, porté par la Métropole sur l'arc nord de Montpellier, dont l'un des pôles trouvera sa place sur un terrain de plus d'un hectare sur la commune. L'installation du complexe Ludvig GUTTMANN, en périphérie du projet scientifique, encouragera la pratique sportive pour tous et s'accompagnera d'un programme autour de la prévention santé et du bien-vivre. La construction d'un potager pédagogique intégrée à l'opération illustre, par exemple, cette volonté.

Une architecture contemporaine, responsable et intégrée au paysage.

Le terrain sur lequel se situe le complexe surplombe la vallée de la Mosson, la boucle du Golf de Fontcaude et s'ouvre sur de grandes perspectives en direction de Montpellier. L'ensemble de ces éléments sont au cœur du projet. La qualité paysagère et le surplomb offert sur le grand ensemble urbain du quartier de la Mosson ont conduit le cabinet BPA Architecture à concevoir, dans un environnement boisé, un équipement en terrasse, pour séquencer la pente naturelle du terrain et conserver l'ouverture et la vue qui parait suspendue au-dessus du lit de la Mosson.

Mise à disposition du terrain de football du complexe sportif LUDWIG GUTTMANN

Au point le plus haut, derrière et au-dessus de l'école Nelson Mandela, la première terrasse est composée de la grande zone ludique et sportive ouverte à tous. Elle est enlacée par un cheminement piéton qui forme un second niveau menant vers le parvis de l'école et un belvédère qui surplombent la partie basse du complexe. Ce cheminement permet, par son côté Mosson, d'accéder aux gradins installés dans la pente naturelle du terrain pour rejoindre la dernière terrasse - la plus grande - celle du terrain de football, de la piste d'athlétisme et du bâtiment principal.

Le bâtiment principal construit en pierre massive locale et utilisant un grand nombre de matériaux biosourcés est donc presque invisible depuis le parvis de l'école Nelson Mandela. Seul le club house mutualisé est apparent pour que les utilisateurs principaux puissent y accéder directement depuis le parking de l'école. Toutes les parties techniques (locaux de stockage, vestiaires, toilettes, bureaux, infirmerie) sont situées en contrebas, ainsi que la buvette qui se situe au bas des gradins.

Enfin, la qualité naturelle du site imposait un traitement paysager particulièrement respectueux. Pour que le complexe conserve le caractère boisé qui caractérise les berges de la Mosson, environ 200 arbres et plus de 1300 arbustes seront plantés pour créer un véritable parc entre les différents éléments du complexe sportif.

4. Un espace de rencontres, un lieu agréable, une qualité de vie renforcée.

Dans un site enclavé à la richesse paysagère forte il était important pour nous de proposer, audelà du programme sportif, un véritable lieu de vie, créateur de lien social et support de rencontre et de bien-être.

Un lieu qui permet la pratique du sport dans les meilleures conditions possibles, mais également un site agréable pour tout un chacun dans l'objectif de « bien vivre ensemble ». Un lieu qui permet les échanges et les rencontres entre toutes les générations, à l'abri des arbres qui apporteront ombre et fraîcheur partout sur le site.

Les gradins ouverts toute l'année offriront également un promontoire où l'on pourra se retrouver et discuter. La zone ludique et sportive proposera des assises qui facilitent la discussion et des toilettes sèches permettront les longs séjours sur site en famille ou entre amis.

Enfin, le club-house mutualisé, qui comprend une cuisine, permettra d'envisager des évènements extra-sportifs et des instants festifs. Il deviendra également un lieu de vie pour les adolescents pendant les vacances.

C'est un nouveau parc, un nouveau complexe, un parc sportif suspendu au-dessus de la Mosson qui permettra de conduire des actions avec tous les habitants : les enfants, les scolaires, les séniors, les jeunes, les familles qui trouveront, ici, au-delà d'une pratique sportive : un espace de vie convivial, qualitatif et novateur.

3. MOYENS MIS À DISPOSITION DU LAURÉAT

Pour vous aider à préparer votre candidature et rédiger votre projet, voici plus précisément les moyens qui seront mis à disposition du lauréat :

1. Les moyens matériels

- Un terrain de foot synthétique homologué T4 entretenu par la Ville de Juvignac :

Le lauréat est le principal bénéficiaire du terrain. Il accepte toutefois qu'une autre association de type Foot affilié à l'UFOLEP ou de FOOT Loisirs puisse en bénéficier sur des créneaux réservés.

A titre indicatif, les créneaux de mise à disposition sont envisagés de la façon suivante :

En période Scolaire

Lundi de 17h à 19h30 (totalité du terrain)

Mardi de 17h à 22h30 (totalité du terrain)

Mercredi de 9h à 20h (totalité du terrain) et de 20h à 22h30 (demi-terrain)

Jeudi de 17h à 22h30 (totalité du terrain)

Vendredi 17h à 22h30 (totalité du terrain)

Week-end : mise à disposition pour l'organisation d'entrainements, de tournois ou de compétitions.

<u>En période de vacances</u> : le lauréat peut organiser des stages. La mise à disposition se fera en accord avec le service de la Vie Associative.

Il est ici précisé que les créneaux de mise à disposition du terrain de football seront déterminés aux termes d'un règlement intérieur à établir et pourront par ailleurs être réservés :

- A la pratique du public (tous les habitants)
- Par la Ville de Juvignac pour des évènements municipaux
- Par d'autres associations pour des évènements particuliers.
- **Une tribune de 200 places et une buvette :** la tribune est en accès libre et donne accès à une buvette équipée (plancha, friteuse, frigo...) que le lauréat pourra exploiter durant les périodes où il occupe le terrain.
- Deux vestiaires pour les joueurs, deux vestiaires pour les arbitres, une infirmerie, un local de rangement: il est à noter que les jours de plateau sportif important, le lauréat pourra profiter en accord avec les autres associations d'athlétisme utilisatrices du complexe, de deux vestiaires supplémentaires.
- **Un bureau** : un bureau est réservé pour le futur club de foot afin qu'il puisse rencontrer les familles et conserver ses documents administratifs.
- D'un club-house mutualisé: le lauréat pourra profiter d'un espace de 80 m² avec bar et kitchenette. Cet espace est également ouvert aux autres associations utilisatrices du complexe. Un règlement intérieur fixera les conditions d'utilisation. Son usage pendant les vacances est envisageable dans le cadre d'un stage ou d'un projet particulier.

Mise à disposition du terrain de football du complexe sportif LUDWIG GUTTMANN

- Sous réserve de disponibilité lors des entrainements, le lauréat pourra diversifier son offre sportive et ses modalités d'entrainement, en utilisant la piste d'athlétisme ou les équipements du plateau ludique qui permettent, par exemple, de faire du renforcement musculaire ou de la préparation physique.
- Sous réserve de disponibilité, la Ville de Juvignac propose également aux associations la mise à disposition ponctuelle d'un minibus 9 places pour faciliter les déplacements à l'extérieur de la commune.
- Enfin le candidat prend acte qu'il cohabite dans le complexe avec d'autres associations et que la piste d'athlétisme pourra être utilisée par une association pendant les entraînements de foot.

2. Les moyens humains mis à disposition

Aucun moyen humain n'est directement mis à disposition du lauréat.

La collectivité assure la maintenance et l'entretien du site dont elle est propriétaire. Un agent de la commune en charge de la gestion des équipements sportifs sera le principal interlocuteur du lauréat pour la gestion quotidienne du site, ainsi que le service Vie Associative.

Le candidat propose un projet qui inclut tous les besoins en ressources humaines nécessaires et prend acte qu'il devra en assurer la charge.

3. Moyens financiers mis à disposition

La contribution de la Ville de Juvignac est essentiellement matérielle, elle consiste en la mise à disposition à titre gracieux de l'équipement.

Il n'est pas envisagé par la Ville de Juvignac une aide au fonctionnement financière en direction du lauréat, et si elle est envisagée, elle ne pourra se faire qu'à titre exceptionnel.

Par défaut, le lauréat désigné prend acte qu'il devra assurer seul ses dépenses et rechercher ses propres sources de financement.

Il pourra toutefois, comme toutes les autres associations de Juvignac, déposer une demande de subvention au titre de l'aide au projet ou des projets éducatifs.

4. DOSSIER DE CANDIDATURE

POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE :

Le candidat doit renvoyer la partie 4 du présent dossier dûment rempli et joindre les documents demandés.

1. Présentation du candidat :

⇒ Si le candidat est une personne morale (une association existante) :

- Nom de l'association :
- Coordonnées et qualité du représentant de cette candidature (personne référente) :
 - o Nom, Prénom:
 - o Fonction dans l'association :
 - o Téléphone:
 - o Mail:
- Statuts de l'association : à joindre.
- Récépissé de déclaration en préfecture : à joindre.
- Liste des membres du bureau comprenant les nom, prénoms et coordonnées de chaque membre : à joindre.
- Procès-Verbal des 3 dernières assemblées générales (ou moins si le club n'a pas assez d'année d'existence) : à joindre.
- Les 3 derniers bilans d'activité (rapport moral) et les 3 derniers bilans financiers.
- Note de présentation de l'association faisant apparaître son expérience dans le domaine du football (Coupure de presse, documents de présentation ...) : à joindre.

⇒ Si le candidat est une personne physique (ou une association à créer) :

- Coordonnées et qualité du candidat :
 - o Nom. Prénom:
 - o Téléphone :
 - Mail :
- Curriculum Vitae du Candidat faisant état de sa connaissance du milieu du football, diplômes, coupure de presse ... : A joindre, tous les éléments jugés utiles pour que la commission puisse apprécier la qualité du candidat.
- Lettre de candidature présentant son intention ainsi que sa stratégie pour créer un club affilié FFF d'ici septembre 2024 : à joindre.
- Tout document prévisionnel : nom de l'association envisagé, projet de statuts, liste des membres du bureau envisagés...

2. Présentation de l'activité sportive :

- Sur la base du planning communiqué (voir Titre 3 : les moyens mis à disposition), le candidat proposera un planning d'occupation prévisionnel : à joindre.

Le candidat construit son planning prévisionnel sur la base de 300 licenciés et veillera à présenter un planning d'occupation qui couvre à minima toutes les catégories d'âge masculin des U6 jusqu'aux séniors.

Mise à disposition du terrain de football du complexe sportif LUDWIG GUTTMANN

Le candidat doit également proposer une offre structurée et volontaire pour les féminines idéalement jusqu'aux séniors.

Une offre en direction des moins de 5 ans, des vétérans seniors (nés avant 1989) et du handifoot sera également appréciée.

Le candidat peut également présenter un planning comprenant des créneaux supplémentaires à ceux indiqués dans les moyens mis à disposition, s'il estime qu'ils ne sont pas suffisants pour répondre à la totalité du projet.

- Qualité de l'encadrement :

Nombre d'éducateurs sportifs que le candidat propose pour assurer la conduite de son projet :

- Nombre total d'éducateurs/entraîneurs :
 - Nombre d'éducateurs non diplômés :
 - Nombre d'éducateurs diplômés :
 - Nature des diplômes :
- Si le candidat envisage un directeur sportif :
 - Nom du directeur :
 - CV du directeur : à joindre
- En complément le candidat joint son projet sportif qui précise également ses intentions pédagogiques notamment en matière de fair-play, de non-discrimination, de plaisir de jouer et de « bien vivre ensemble ». (2 pages maximum)

3. Présentation de l'activité extra-sportive :

- **Joindre une note (2 pages maximum) :** le candidat joint une note expliquant les actions éducatives, sociales, citoyennes et ludiques qu'il est en capacité de mettre en place en dehors des temps de la pratique du football en direction de ses adhérents mineurs.

4. Présentation financière du candidat :

- Le candidat fournit, en pièce jointe, un budget prévisionnel correspondant à son intention pour une saison complète (sur la base de 300 licenciés) et, pour une meilleure lecture et compréhension de ce budget, il remplit les champs suivants :

⇒ Dépenses :

- Masse salariale globale :
- o Frais fédéraux, licences, etc...:
- O Hors masse salariale et licences :
 - Total des dépenses liées à l'activité foot (achat matériel, déplacements...) :
 - Total des dépenses liées à l'activité extra-foot (stages, sorties, évènements) :
- Le candidat peut s'il le souhaite rédiger un texte court et apporter des précisions concernant les dépenses prévisionnelles figurants dans le budget transmis :

Mise à disposition du terrain de football du complexe sportif LUDWIG GUTTMANN

\Rightarrow	Recet	tes :
	0	Préciser le prix de la cotisation à l'année pour un joueur (adhésion au club + licence FFF + équipement du joueur) :
		 Si plusieurs tarifs, indiquer les différents tarifs que le club pratique (joindre éventuellement une grille tarifaire)
	0	Prix des activités envisagées en dehors de l'activité foot : Donner des exemples, pour une sortie, un stage, autres :
	0	Préciser les noms des partenaires sponsors, mécènes qui vous accompagnent déjà ou que vous souhaitez mobiliser ainsi que les subventions FFF, État ou Collectivités Territoriales, et le montant financier que cela représente. Merci de préciser également les coordonnées téléphoniques (ou mail) de vos partenaires. La Ville de Juvignac se réserve le droit de les contacter pour apprécier la qualité de votre candidature.
	0	Le candidat peut s'il le souhaite rédiger un texte court et apporter des précisions concernant les recettes prévisionnelles figurant dans le budget transmis :
\Rightarrow	Si le d	candidat est un club déjà existant :

Joindre les 3 derniers comptes de résultat de la structure (ou moins, si le

club a moins de 3 ans)

12

Mise à disposition du terrain de football du complexe sportif LUDWIG GUTTMANN

⇒ Trésorerie :

L'installation d'un club sur un nouveau site peut générer des frais (achat de petit matériel, ballons, paiements des salaires ou des indemnités avant perception des recettes adhérents...). À ce titre, le candidat apporte la preuve qu'il est en capacité d'assurer des premières dépenses et qu'il a un solde de trésorerie suffisant.

Pour ce faire, il peut joindre son dernier relevé de compte ou tout autre document attestant qu'il a au moins 10 000 € d'avance en trésorerie. Si ce n'est pas le cas, merci d'adresser une note expliquant la stratégie du candidat pour débuter la saison.

5. DÉPÔT ET INSTRUCTION DES CANDIDATURES

1. DÉPÔT:

Le candidat transmet par courriel à <u>vieassociative@juvignac.fr</u> l'ensemble de la partie 4 renseignée avant le vendredi 5 avril 2024 à minuit.

Il joint à ce dossier toutes les pièces justificatives en prenant soin de les nommer et de les numéroter dans l'ordre des pièces demandés dans le dossier.

Exemple de fichiers joints : 1. Statut de l'association / 2. Déclaration en préfecture / 3. Liste des membres du bureau, etc...

Pour rappel : le candidat peut également adresser des questions uniquement par courriel à <u>marchespublics@juvignac.fr</u> .

Les réponses apportées seront transmises à tous les candidats. La date limite pour adresser des questions est fixée au vendredi 29 mars à minuit.

2. INSTRUCTION:

Le candidat est évalué sur 100 points, répartis comme suit :

- Présentation générale et clarté du dossier : 10 points.
- Compréhension des attentes de la Ville de Juvignac : 10 points.
- Qualité de l'activité sportive (projet sportif et intentions pédagogiques) : 30 points.
- Qualité de l'activité extra-sportive (actions éducatives, citoyennes, ludiques et sociales) : 20 points.
- Rigueur administrative et financière du candidat : 30 points.

À l'issue de l'instruction, la Ville de Juvignac recevra les 3 meilleurs candidats pour approfondir leur candidature et pourra demander des pièces complémentaires.

Le lauréat sera désigné dans le courant du mois de mai 2024, au plus tard le 1^{er}juin 2024, pour qu'il puisse préparer son arrivée dans le nouvel équipement.